

COLORATION DE FACADES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

VU la délibération en date du 25 septembre 1998 décidant l'attribution de subventions aux propriétaires qui s'inscrivent dans le projet de ravalement des façades en centre-ville avec les conseils du cabinet d'étude de coloration,

VU les demandes de subventions reçues en mairie,

VU l'avis favorable de la commission « Economie – Projets urbains – Foncier » en date du 21 janvier 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

- **449.46 €** à Madame LE DENN MORVAN qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son immeuble situé 8, rue Louis Pasteur, pour un montant de 2 247.30 € ;
- **304.90 €** à Monsieur PARMENTIER qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son commerce situé 3, rue Saint Guénal, pour un montant de 1 700 € ;
- **457.35 €** à la S.C.I. ROUSHKA, représentée par Monsieur AUBERT, qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son immeuble situé 14, rue de l'Eglise, pour un montant de 3 200 €.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

| VOTE | |
|--------------------|----|
| SUFFRAGES EXPRIMES | 29 |
| POUR | 29 |
| CONTRE | 0 |



Fait à Landivisiau, le 29 janvier 2016

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 8/02/2016

Et de la publication, le... 5/02/2016

Fait à Landivisiau, le... 29/01/2016

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

